

### Art. 1 – Organisation

- A. Le Championnat féminin et le championnat masculin se déroulent en équipe de 2 joueuses ou 2 joueurs du même club. Il peut être inclus(e) un(e) licencié(e) d'une « École de Bowling » rattachée à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).
- Il est organisé en 2 phases :
- ✓ Phase 1 : par district les 25 et/ou 26 septembre 2021.
  - ✓ Phase 2 : en région les 20 et/ou 21 novembre 2021.
- B. La participation au Championnat district est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale régionale.
- C. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

### Art. 2 – Les participant(e)s

- A. La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFBSQ, des catégories Excellence et Honneur. Une équipe peut être constituée de 2 joueurs(euses) Excellence, de 2 joueurs(euses) Honneur ou d'un joueur(euse) Excellence avec un joueur(euse) Honneur.
- B. Moyenne maximum retenue pour chaque joueur(euse) :
- ✓ Femmes : Moyenne inférieure ou égale à 174
  - ✓ Hommes : Moyenne inférieure ou égale à 189
- C. Listing de référence joueur(euse) :
- ✓ Listing dédié à la compétition (voir site fédéral)
  - ✓ La moyenne de référence est lue dans la colonne « Moy » de ce listing dédié.
- D. Aucun remplacement n'est autorisé pendant toute la durée de la compétition.

### Art. 3 – Phase District

- A. Chaque équipe effectue 3 séries, consécutives ou non, de 3 lignes, avec changement de pistes entre les séries. Le décalage est déterminé par la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 9 lignes, les titres de Champions(nes) district Doublette excellence sont décernés.
- C. Les champion(ne)s sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase régionale, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par la ligue régionale. Ce quota est calculé au prorata des engagé(e)s par district.
- D. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- E. Engagement à la compétition : 28 € par équipe + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder 3,40 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

**Art. 4 – Phase Régionale****A. Engagements :**

- ✓ Il n'y a pas de droit d'engagement, seules les parties qualificatives de cette phase sont à la charge des qualifiés et à régler (27.20 € maximum recommandé pour 8 parties par joueur) auprès de la ligue régionale organisatrice de cette phase.
- ✓ Les frais des parties de la finale sont pris en charge par le CNB.

**B. Déroulement :**

- ✓ Qualifications : cette phase regroupe 16 doublettes masculines et 8 doublettes féminines qualifiées à l'issue de la phase district. Chaque équipe effectue 2 séries consécutives de 4 lignes avec changement de pistes entre les séries.
- ✓ Finale : cette phase regroupe les 4 premières doublettes féminines et les 8 premières doublettes masculines au classement des 8 parties de qualification. Chaque équipe effectue 2 séries consécutives de 3 lignes avec changement de pistes entre les séries.  
Les scores des qualifications sont conservés.

**C. Titres décernés :** Les titres de Champions(nes) régionale Doublette excellence sont décernés au classement des 14 parties.**D. Forfaits, Repêchage, Modifications :**

- ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement district jusqu'au 31 octobre 2021. Après cette date, la ligue régionale requalifie dans l'ordre des classements du district recevant la finale régionale.
- ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles.

**Art. 5 – Divers**

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur (gestes barrières, pass sanitaire dans le sport ...). Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France Doublette.  
Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.